

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QUE :**

conformément à l'article 503 du code municipal, je vous informe que le rôle de perception des taxes pour l'année financière 2019 est maintenant déposé et que l'on procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai prescrit.

Donné à Sayabec, ce 21 février 2019



Hichem Khemiri,
directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

/ib